

N° D'ORDRE : 2019-140

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoirs : 04

Excusés : 00

Absents : 00

*Qui ont pris part
à la délibération : 29*

Date de convocation : 20 Septembre 2019

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise (arrivée à 19h49, participe à partir du point n°11) - M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – M. BLANC Romain - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h40, participe à partir du point n°1) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel – Mme BALS Fabienne (arrivée à 18h53, participe à partir du point n°2) - Mme PICHARD Laure (arrivée à 18h51, participe à partir du point n°1) - Mme LABROUSSE Sylvie - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul – Mme LEVY Severyn – M. CORNU François – M. LANFANT Max.

Pouvoirs : Mme GIOVANNELLI Marie-France à M. BALLESTER Alain - M. BOUVIER Rémy à M. HOEHN Gérard - Mme MATHIVET Séverine à M. MARIN Michel - M. GRAZIANI Frédéric à M. LHOMME Bernard.

Excusé

Absent

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

15 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE DE MISE A DISPOSITION DE MEDECINS AVEC LE CDOS DU VAR

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il conviendra de signer avec le Comité Départemental Olympique et Sportif du Var (CDOS du Var) une convention cadre afin que soit mis à disposition du personnel médical lors de la manifestation sportive organisée par la commune, à savoir la course « 83430 ».

Ainsi, le CDOS du Var s'engage à mettre à disposition de la commune deux médecins afin d'effectuer la surveillance médicale de la manifestation suivante :

- Date et heure de la prise de poste : Dimanche 17 novembre 2019 à 09h00 ;
- Date et heure de fin de la prise de poste : Dimanche 17 novembre 2018 à 13h00 ;
- Lieu de la mission : Place des Résistants – 83430 Saint-Mandrier-sur-Mer ;
- Mise à disposition de deux médecins.

Monsieur le Maire précise enfin que les frais de mise à disposition de ces médecins représentent une participation de 400 € qui sera indiquée sur la facture à l'issue de la mission et à régler à l'attention du CDOS du Var.

Après avoir apporté toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer ladite convention cadre de mise à disposition de médecins avec le CDOS du Var.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;
- VU la Convention cadre de mise à disposition de médecins avec le CDOS du Var.

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser le Maire à signer la convention cadre de mise à disposition de médecins avec le CDOS du Var.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 1^{er} octobre 2019, pour extrait conforme.

**Signé : Le
Maire**

Gilles VINCENT